snalc

Pour un meilleur traitement

VOTEZ 3 fois:

snalc **CSAMEN**

snalc **CSAA**

snalc **CAPD**

PROFESSEURS DES ÉCOLES
AISNE

1 MÉTIER EXIGEANT… SALAIRE DÉCENT !

AUGMENTER LES SALAIRES, SANS CONTREPARTIE

Les conditions de travail se dégradent, les missions se complexifient, les injonctions se multiplient, les pressions s'intensifient… Pour autant, les PE perdent toujours plus de pouvoir d'achat. Le salaire n'est plus en adéquation avec un métier toujours plus éreintant.

- **Porter notre indemnité au niveau de celles de tous les autres cadres de la fonction publique : ISAE à 1 000 € mensuels SANS contrepartie.**
- **Revaloriser TOUS les échelons de la carrière.**
- **Indemniser toute charge de travail supplémentaire liée aux élèves en difficulté.**
- **Rémunérer toute heure qui serait exigée en plus des obligations réglementaires de service.**

2 SOUFFRANCE AU TRAVAIL… SANTÉ AU TRAVAIL !

GARANTIR LA SANTÉ AU TRAVAIL

De plus en plus de PE sont exposés au stress, aux risques psychosociaux et au burn-out. La santé mentale et le bien-être des enseignants ne sont pas négociables.

- **Instaurer un suivi de santé annuel et permettre aux PE de se soigner sur le temps de travail.**
- **Préserver des temps de repos indispensables : officialiser la semaine de 4 jours, respecter les vacances scolaires.**
- **Limiter les effectifs de classe pour améliorer les conditions de travail.**
- **Instituer un délai minimal de prévenance pour toute convocation et respecter le « droit à la déconnexion ».**

3 ENSEIGNANTS EN PREMIÈRE LIGNE… PROTECTIONS RENFORCÉES !

PROTÉGER ET SÉCURISER L'ÉCOLE

Pour le bien-être de tous, la sécurité au sein des écoles est essentielle.
Enseignants et élèves ne devraient pas évoluer dans un environnement qui présente des risques, qu'ils soient psychologiques, physiques ou matériels.

- **Accéder aux demandes des écoles en termes de sécurisation et d'équipement.**
- **Former efficacement tous les PE aux protocoles d'urgence et aux gestes de premiers secours.**
- **Respecter systématiquement la présomption d'innocence des PE.**
- **Garantir l'accompagnement et le soutien juridique de l'institution aux professeurs rencontrant des difficultés dans l'exercice de leur métier.**

4 INCLUSION OUI… MAIS INCLUSION RAISONNÉE !

INSTAURER UNE INCLUSION RAISONNÉE ET AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

Dès la mise en place de l'école inclusive, le SNALC avait alerté sur les dérives d'une inclusion systématique sans moyens à la hauteur des enjeux. Bénéfique dans certains cas, elle se transforme souvent en situation de souffrance pour les élèves et les personnels.

- **Garantir un accompagnement humain individualisé et stable, adapté à chaque élève notifié.**
- **Financer un nombre de places suffisant dans l'enseignement spécialisé (Plus de 32 000 élèves notifiés sans place en 2026).**
- **Assurer une scolarité adaptée aux besoins particuliers de chaque élève : ouvrir des postes d'enseignants spécialisés et réinstaurer les RASED.**
- **Créer une cellule départementale de professionnels de la santé physique et mentale des élèves, à disposition des professeurs.**



snalc



ÉCOLE DÉMOLIE… TOUT À RECONSTRUIRE !

RECONSTRUIRE UNE ÉCOLE

Notre École a perdu sa place, son autorité, son attractivité et son rôle. Montée des inégalités, complexification des parcours éducatifs, nouveaux enjeux de notre société, essor de l'IA… L'École se doit de se réorganiser.

- **Assurer un nombre de remplaçants efficient dans chaque département et garantir le temps de décharge nécessaire à la direction.**
- **Doter l'École de moyens humains pérennes pour améliorer son fonctionnement au quotidien (aide administrative qualifiée, maître supplémentaire).**
- **Mettre un terme aux exigences institutionnelles qui sont occupationnelles, stériles et chronophages (évaluations d'école, résidences pédagogiques, réunions diverses...).**
- **Libérer la mobilité géographique et professionnelle.**

Vos candidats à la

Commission Administrative Paritaire Départementale -02-

BARRAU	**JÉRÔME**	*Collège Louis Sandras, Anizy-Le-Grand*
NOIRET-RAVISSOT	**NOLWENN**	*École élémentaire Paringault, Saint-Quentin*
DOUCHIN BARBIER	**VIRGINIE**	*École primaire d'application Delaunay-Kergomard, Laon*
TAKANIKO	**STÉPHANIE**	*École primaire Jean Moulin, Soissons*
CAVEL	**ÉLODIE**	*École élémentaire des marais, Liesse-Notre-Dame*
CESSIN	**CÉCILE**	*École primaire, Jussy*
CORDIER	**CANDICE**	*École maternelle Xavier Aubryet, Saint-Quentin*
DELAGRANGE	**NATHALIE**	*École Pierre Laroche, Saint-Quentin*
DEPELSEMACKER	**ÉVA**	*École maternelle, Fossoy*
GEOFFRAY	**MARIUS**	*École primaire d'application Delaunay-Kergomard, Laon*
MARÉCHAL	**OCÉANE**	*École primaire, Charly-Sur-Marne*
PRÉVOST	**MAGALI**	*École primaire, Vermand*
PRÉVOT	**OPHÉLIE**	*École élémentaire Léo Lagrange, Belleu*
SEYNAVE	**CHARLOTTE**	*École maternelle Jean Macé, Villeneuve-Saint-Germain*
ÉVRARD	**DOROTHÉE**	*Collège Léon Droussent, Coucy-Le-Château*
LAURANT	**CARINE**	*École primaire, Crécy-sur-Serre*
CARRÉ	**JULIE**	*École élémentaire Saint Waast, Soissons*
BALESTAN	**MAXIME**	*École primaire Champfleury, Laon*
RAYAN	**AGNÈS**	*École primaire Pierre Laroche, Saint-Quentin*
VARLET	**ALINE**	*École primaire de la cité, Buire*

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 3 au 10 décembre 2026

Pour un meilleur traitement, je vote SNALC !

3 fois

snalc CSAMEN snalc CSAA snalc CAPD

ATTENTION, IL Y A UN A DANS SNALC
Méfiez vous des imitations...